Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260618-DEL_2026_204-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2026

Date de convocation : 03/06/2026 **Date d'affichage :** 03/06/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 41 46

L'an deux mille vingt six, le neuf juin, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne - salle des loisirs, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, DEBORD Valérie, BLAISE Laurence, BRUNET Thierry

Absents ayant donné pouvoir :
GUERIN Patrice donne procuration à LEBRETON Bruno
GAPIHAN-LORET Guylène donne procuration à FEREY Yves
NGUIE Morgane donne procuration à BOUGEOT Frédéric
COUMAILLEAU Pascal donne procuration à GUILBERT Maria
JOUAULT Claire donne procuration à DUVAL Anne-Laure

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260618-DEL_2026_204-DE

N° DEL_2026_204

Objet **Mobilité**

Ligne 511 BreizhGo - Renfort d'offre 2026-2027 - convention de participation

Projet de territoire : AXE 3 Un territoire à vivre pour tous - Développer l'usage d'offres de transports alternatifs à la voiture solo

Contexte :

En 2021, une première convention de coopération a été conclue entre la Région Bretagne, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et Rennes Métropole pour une durée de 3 ans. Cette première expérimentation « renfort d'offre BreizhGo Pays de Rennes » a eu lieu de fin août 2021 à fin août 2024.

Lors de la réunion de bilan de l'expérimentation, les EPCI du Pays de Rennes ont collectivement souhaité poursuivre l'expérimentation pour une durée de 1 an. La Région Bretagne a donné un retour favorable à cette proposition, qui concerne la ligne 511 pour le Val d'Ille-Aubigné.

Les services à maintenir en 2024-2025 ont été identifiés par les EPCI, en vue de répondre aux besoins suivants :
- Répondre aux besoins de transports collectifs,
- Développer la fréquentation des transports en commun,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Val d'Ile-Aubigné a validé en 2025 la reconduction du renfort d'offres pour 1 an supplémentaire, avec une répartition des coûts à 40 % pour la Région et 60 % pour la communauté de communes.

Dans l'attente de la feuille de route du bassin de mobilité de l'aire rennaise (Bretagne Mobilités), la Région a sollicité la Communauté de communes au sujet de la reconduction à l'identique de la convention pour 1 an (2026/2027).

Poursuite en 2026-2027 :

- Consistance technique du renfort d'offre :

Le renfort d'offre concerne la ligne BreizhGo 511 « Rennes Anatole France – Melesse Le Feuil ». Il comprend les horaires suivants :
- Sur la période scolaire et les petites vacances scolaires (H+VSH) :
  - 3 services du lundi au vendredi : 2 allers et 1 retour,
  - 2 services le samedi : 2 allers,
  - 2 services le dimanche : 1 aller +1 retour.
- Sur la période été (VSE) :
  - 3 services du lundi au vendredi : 2 allers et 1 retour,
  - 1 service le samedi : 1 aller.

Code Course	H départ service (indicatif)	Sens	Départ	Arrivée	Jours	Période
511-028	8h53	Aller	Le Feuil	Anatole France	LàV	H+VSH
511-038	12h08	Aller	Le Feuil	Anatole France	LàV	H+VSH
511-029	15h00	Retour	Anatole France	Le Feuil	LàV	H+VSH
511-064	9h10	Aller	Le Feuil	Anatole France	Samedi	H+VSH
511-078	18h50	Aller	Le Feuil	Anatole France	Samedi	H+VSH
511-092	13h37	Aller	Le Feuil	Anatole France	Dimanche	H+VSH
511-093	18h15	Retour	Anatole France	Le Feuil	Dimanche	H+VSH
511-010	8h33	Aller	Le Feuil	Anatole France	LàV	VSE
511-016	12h10	Aller	Le Feuil	Anatole France	LàV	VSE
511-009	15h00	Retour	Anatole France	Le Feuil	LàV	VSE
511-074	18h52	Aller	Le Feuil	Anatole France	Samedi	VSE

La Région Bretagne délègue à son prestataire Transdev Ille-et-Vilaine l'organisation des services identifiés.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260618-DEL_2026_204-DE

- Durée :

La convention s'applique pour une année, soit du 01 septembre 2026 au 31 août 2027.

- Coût des services :

Le coût total des services ajoutés au titre de la convention est estimé sur la base des prix définis dans le contrat de DSP conclu ente la Région Bretagne et son prestataire.

Le montant prévisionnel annuel total est estimé à 23 987,52 € HT.

Le montant prévisionnel indiqué est présenté en valeur 2019, et sera révisé selon la formule d'indexation prévue dans le contrat de DSP (annexe 1 de la convention).

La participation financière est répartie de la manière suivante :

Soit, en €HT 2019 :

		Total	Sept-déc.2026	Jan.-Août 2027
Part Région Bretagne	40%	9 595,01 €	3 198,34	6 396,67
Part Val d'Ille-Aubigné	60%	14 392,51 €	4 797,50	9 595,01
Total annuel	100%	23 987,52 €	7 995,84	15 991,68

La participation financière de la communauté de communes est de 14 392,51 €.

- Animation et suivi :

Un bilan des fréquentations sera effectué à l'issue de la convention.

Monsieur le Président propose de valider la convention de coopération et de l'autoriser à signer la convention avec la Région pour l'organisation de renforts d'offre du réseau BreizhGo autocars sur le territoire de la Communauté de communes pour l'année 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE les termes de la convention de coopération avec le Conseil régional de Bretagne pour l'organisation de renforts d'offre du réseau BreizhGo autocars sur le territoire de la Communauté de communes, à compter du 1er septembre 2026, pour une durée d'un an et pour un montant de total de 23 987,52 € HT (montant prévisionnel en valeur 2019, qui sera révisé selon la formule d'indexation présentée en annexe 1).

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 18/06/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le *18/06/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260618-DEL_2026_204-DE